



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

### SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

#### au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture  
le .....  
et/ou notifié le .....  
et qu'il est donc exécutoire.  
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

#### Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,  
**Conseillers communautaires Titulaires**

#### Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

#### Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 77

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 11/12/2015</b>		<b>Identifiant :</b> 2015-0479	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <b>DIRECTION ENVIRONNEMENT</b> SERVICE DECHETS PROPRETE		<b>Titre :</b> Budget Annexe CTVD - 204 - Subvention aux projets de compostage individuel et collectif	
		<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 12/11/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 20/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015	
		<b>Rapportée par :</b> PATRICK CORONAS	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : incitation des particuliers à la pratique du compostage.

Dans la continuité du programme de prévention et de réduction des déchets, Grand Poitiers s'est engagé dans le programme « Territoire zéro gaspillage zéro déchets », signé entre l'Ademe et Grand Poitiers, dans lequel le développement du compostage est un des axes majeurs permettant d'atteindre la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés.

Le traitement de la fraction fermentescible des déchets constitue donc un levier de progrès de ce point de vue. Ainsi, le compostage massif des déchets verts (mis en œuvre dans la Communauté d'Agglomération depuis 1992) et le compostage domestique des fermentescibles (mis en œuvre dans la Communauté d'Agglomération depuis 2004) doivent être améliorés ou accélérés.

Pour ce qui concerne le compostage domestique, il est donc proposé de maintenir une subvention de 15 euros par foyer mettant en place un composteur individuel ou un lombricomposteur.

L'octroi des 15 euros est soumis à la remise d'une facture justificative d'un montant égal ou supérieur à la subvention dans les 6 mois suivant la dépense. Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur à celui de la subvention, le demandeur sera remboursé uniquement à hauteur de la dépense engagée.

Pour ce qui concerne le compostage collectif en pied d'immeuble, la collectivité a demandé à chaque bailleur social de Poitiers de mettre en place 2 projets de compostage collectif chaque année, sur le territoire de Grand Poitiers depuis 2012. Afin de poursuivre cette incitation, il est proposé de verser une subvention équivalant à la moitié du montant de l'achat des composteurs, pour au moins 2 sites par an (ou plus).

Il vous est proposé :

- de valider le principe d'une aide directe à l'acquisition pour les particuliers (sous réserve de la production de la preuve d'acquisition),
- de fixer à 15 euros par foyer et par composteur le montant de l'aide à l'acquisition pour les particuliers, à prendre sur le compte 812/20421 du budget annexe CTVD.

Et :

- de valider le principe d'une aide directe à l'acquisition des installations des bailleurs publics (sous réserve de la production de la preuve d'acquisition),
- de fixer à 50% le montant de l'aide à l'achat de chaque installation, dans la limite de 500€ par opération à prendre sur le compte 812/20421 du budget annexe CTVD.

**AFFICHEE LE : 15/12/2015**

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :

